

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **27 (1909)**

Heft 90

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6
2^{te} Semester . . . 3
Ausland: Zuschlag des Porto
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden

Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6
2^{de} semestre . . . 3
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux

Prix du numéro 15 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich
ausgenommen Sonn- und Feiertage

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce

Paraît 1 à 2 fois par jour
les dimanches et jours de fête exceptés

Annoncen-Regie: **HAASENSTEIN & VOGLER**
Insertionspreis: 25 Cts. die funfgespaltene Petitzeile (für das Ausland 35 Cts.)

Régie des annonces: **HAASENSTEIN & VOGLER**
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne (pour l'étranger 35 cts.)

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Aarwangen.

1909. 10. April. Die Aktiengesellschaft unter der Firma Porzellanfabrik Langenthal A.-G. (Fabrique de porcelaine Langenthal S.-A.) mit Sitz in Langenthal (S. H. A. B. Nr. 314 vom 24. Juli 1906, pag. 1253; Nr. 9 vom 12. Januar 1907, pag. 58, und Nr. 301 vom 6. Dezember 1907, pag. 2078) hat in ihren Generalversammlungen vom 28. März 1908 und 31. März 1909 das Gesellschaftskapital von Fr. 500,000 auf Fr. 650,000 (sechshundertfünfzigtausend Franken) erhöht, eingeteilt in 1300 auf den Inhaber lautende Aktien von je Fr. 500, und den § 5 der Statuten entsprechend abgeändert. Das um Fr. 150,000 erhöhte Aktienkapital ist vollständig einbezahlt. Die übrigen Punkte in den oben erwähnten Publikationen bleiben unverändert.

10. April. Die Musikgesellschaft „Harmonie“ Langenthal, Verein mit Sitz in Langenthal (S. H. A. B. Nr. 50 vom 28. Februar 1907, pag. 325, und dortige Verweisung) hat in der Hauptversammlung vom 6. Februar 1909 in den Vorstand neu gewählt: Als Präsident am Platze des Hans Leuenberger, Friedrich Sägger-Friedli, von Langenthal, Handelsmann daselbst; als Vizepräsident am Platze des Jakob Witschi: Ernst Graber, von Wyssachen, Kupferschmied in Langenthal. Dieselben zeichnen mit dem Sekretär oder Kassier kollektiv.

Bureau Fraubrunnen.

10. April. Die Käsereigesellschaft Moosseedorf mit Sitz in Moosseedorf (S. H. A. B. Nr. 148 vom 1. Mai 1899, pag. 595) hat in ihrer Generalversammlung vom 3. Juli 1907 den Vorstand bestellt wie folgt: 1) Als Präsident (Hüttenmeister): Gottlieb Ammon, Viehhändler, von Herzogenbuchsee; 2) als Kassier, zugleich Vizepräsident: Adolf Bütigkofer, Landwirt, von Zuzwil; 3) als Sekretär: Gottlieb Schüpbach, Lehrer, von Signau; 4) als Beisitzer: a. Benedict Schmutz, Pächter, von Kehrsatz; b. Robert Uttiger, Wirt, von Wiggiswil; diese zwei zugleich als Milchfecker; c. Friedrich Jenni, Gutsbesitzer, von Ilfwil; 5) als Rechnungsrevisoren: a. Niklaus Baumgartner, Gutsbesitzer, von Bangerten; b. Karl Jenni, Landwirt, von Ilfwil; alle in Moosseedorf.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Baden.

1909. 8. April. Die Genossenschaft unter der Firma Gesellenhaus Baden in Baden (S. H. A. B. Nr. 395 vom 28. September 1906, pag. 1579) hat an Stelle von Anton Kaufmann, Pfarrerhelfer, zum Präsidenten gewählt: Oswald Widmer, Pfarrerhelfer, von Rieden b. Baden, in Baden; ferner an Stelle von Jakob Meyer, Fürsprecher, zum Vizepräsidenten: Albricht Meier, z. Gambrinus, von Wettingen, in Baden, und an Stelle des letztern als Vorstandsmitglied: Martin Stutz-Hitz, von Sarmenstorf, in Ennetbaden.

Genf — Genève — Ginevra

1909. 7. April. Le chef de la maison M. Baratay, à Genève, commencée le 10 avril 1906, est Marguerite Baratay, d'origine française, domiciliée à Genève. Genre d'affaires: Commerce de lingerie et articles de blanc, à l'enseigne: «A la Mouette». Locaux: 10, Rue Bonivard.

7. April. La société en commandite Marius Favre et C^{ie}, à Genève (F. o. s. du c. du 15 mars 1900, page 388), est déclarée dissoute à dater du 27 février 1909.

L'associé Marius Favre, d'origine française, domicilié à Vernier, y est resté chargé de l'actif et du passif de la maison, qu'il continue seul, sous la raison Marius Favre, à Genève. Genre d'affaires: Fabrication et vente d'horlogerie. Locaux: 29, Rue du Rhône, et 10, Grand Quai.

7. April. La Société anonyme des Nouvelles Carrières de Balme (Salève), ayant son siège à Veyrier (F. o. s. du c. du 6 mai 1908, page 812), a, dans son assemblée générale du 26 mars 1909, nommé David Decrue, agent de change, à Genève, membre de son conseil d'administration en remplacement de Emile Gardy, démissionnaire. Les pouvoirs conférés à Emile Gardy, en tant qu'administrateur-délégué, sont radiés. Par contre, dans sa séance du 26 mars 1909, le conseil d'administration a désigné Emile Gardy aux fonctions de directeur et lui a conféré le droit d'engager la société par sa simple signature.

7. April. La Société Immobilière des Charmays, société anonyme ayant son siège à La Tuilerie (Bellevue) (F. o. s. du c. du 22 janvier 1909, page 119), a, dans son assemblée générale du 1^{er} avril 1909, appelé Jacques Eggly, domicilié à Genève, aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Jules-Albert Maurette, démissionnaire.

7. April. Aux termes de procès-verbaux dressés par M^{re} Ch.-Alfr. Cherbuliez, et son collègue, notaires à Genève, la Compagnie de l'Industrie

électrique et mécanique, avec sous-titre: «Brevets Thury», société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 23 février 1909, page 304), la dite société a, dans ses assemblées générales des actionnaires des 6 novembre 1908 et 27 février 1909, apporté diverses modifications à ses statuts, aux termes desquelles le capital social qui reste fixé à deux millions de francs (fr. 2,000,000), est divisé en 5000 actions ordinaires de fr. 5; 5000 actions privilégiées de fr. 30, et 18,250 actions de priorité de fr. 100. Les autres modifications ne sont pas soumises à la publication. Dans l'assemblée du 27 février 1909, il a été procédé à l'élection du conseil d'administration qui a été composé de Louis Dufion, ingénieur, domicilié à Villeneuve; Paul Manuel, ingénieur, domicilié à Lausanne; Roger Chavannes, ingénieur, domicilié à Genève; Julien Chappuis, ingénieur, domicilié à Genève; Léon Jonneret, domicilié à Genève; Charles Masson, domicilié à Lausanne; Frédéric Raisin, domicilié à Genève, et Edmond Chavannes, domicilié à Lausanne.

7. April. La société en nom collectif L. Jérôme et fils, à Genève (F. o. s. du c. du 17 janvier 1906, page 82), est dissoute depuis le 7 janvier 1909. Son actif et passif étant repris par la société «Ch. Jérôme et C^{ie}», cette raison est radiée.

Sous la raison sociale Ch. Jérôme et C^{ie}, à Genève, il s'est constitué une société en commandite qui a commencé le 10 janvier 1909, et reprend la suite des affaires, ainsi que l'actif et le passif de la maison «L. Jérôme et fils», ci-dessus radiée. Elle a pour seul associé-gérant indéfiniment responsable: Charles-Jules Jérôme, de Genève, y domicilié, et pour associés commanditaires: Elise Penet, veuve de Louis-Marc Jérôme, de Genève, domiciliée à Plainpalais, pour une commandite de cent mille francs (fr. 100,000); Alice Jérôme, de Genève, domiciliée à Plainpalais, pour une commandite de quarante-quatre mille francs (fr. 44,000); Elisabeth Jérôme, femme de Charles Plojoux, de Genève, domiciliée au Petit-Saconnex, pour une commandite de quarante-quatre mille francs (fr. 44,000). Genre d'affaires: Commerce de matériaux de construction. Bureau et chantier: 7, Rue Voltaire. La maison confère procuration personnelle et distincte à François Dubouloz, domicilié aux Eaux-Vives, et à Jean Cormier, domicilié à Plainpalais.

8. April. La raison F. Scholl, à Genève (F. o. s. du c. du 18 juin 1883, page 724), est radiée ensuite de l'entrée du titulaire dans la société ci-après inscrite.

Frédéric Scholl, père, et ses fils Henri Scholl et Charles-Frédéric Scholl, tous trois de Genève et y domiciliés, ont constitué à Genève, sous la raison sociale F. Scholl et ses fils, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} janvier 1909, et a repris, dès cette date, la suite des affaires ainsi que l'actif et le passif de la maison «F. Scholl», ci-dessus radiée. Genre d'affaires: Fabrique de balances. Locaux actuels: 13, Rue du Cendrier.

8. April. Suite du décès de Aline Forget, la commandite de fr. 50,000, dont elle était titulaire dans la société Galopin, Forget et C^{ie}, banque, à Genève (F. o. s. du c. du 23 janvier 1907, page 121), est éteinte.

8. April. La Société Immobilière No. 6 et 6^{bis} Rue Sismondi, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 2 avril 1907, page 551), a, dans son assemblée générale tenue le 8 mars 1909, nommé Félix Janin, marchand de bois, à Genève, et François Cusin, entrepreneur, au Petit-Saconnex, membres de son conseil d'administration, en remplacement de L^s Thibault et Jules-A. Maurette, dont les fonctions ont pris fin.

8. April. La Société Immobilière Sismondi Voiron No. 10 et 25, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 2 avril 1907, page 551), a, dans son assemblée générale tenue le 8 mars 1909, nommé Félix Janin, marchand de bois, à Genève, et François Cusin, entrepreneur, au Petit-Saconnex, membres de son conseil d'administration, en remplacement de L^s Thibault et Jules-A. Maurette, dont les fonctions ont pris fin.

8. April. Sous la dénomination de Association des Intérêts du Grand-Lancy, il existe entre les habitants du Grand-Lancy, soit du territoire de l'arrondissement électoral I et de Bel-Air, une société (conformément au titre 28 du C. O.) ayant pour but le développement et la prospérité de ces localités. Ses statuts ont été révisés en assemblée générale du 8 octobre 1908. Son siège est au Grand-Lancy (commune de Lancy). Pour faire partie de l'association, il faut être domicilié dans la commune, être présenté par deux sociétaires et accepté par le comité. Peuvent aussi faire partie de l'association les personnes n'habitant pas l'arrondissement du Grand-Lancy, ci-dessus indiqué, mais qui y sont propriétaires ou qui y ont des intérêts. La cotisation ordinaire est fixée à fr. 1.50 par an; toutefois l'assemblée générale pourra voter une cotisation supplémentaire s'il y a lieu. Les démissions sont envoyées par écrit au comité. On sort aussi de l'association par exclusion prononcée dans les cas prévus aux statuts. L'association est administrée par un comité composé de 9 à 11 membres nommés pour un an et immédiatement rééligibles. La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective du président ou du vice-président et du trésorier ou du secrétaire ou du vice-secrétaire. Les membres de l'association sont exonérés de toute responsabilité personnelle à l'égard des engagements de la société, lesquels sont uniquement garantis par les biens de celle-ci. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée décidera alors du mode de liquidation et de l'emploi des fonds qui seront en tous cas versés à une oeuvre de bienfaisance ou d'utilité publique intéressant le Grand-Lancy, à l'exclusion de toute affectation religieuse ou politique. Le comité est composé de Auguste Ludwig, président; Pierre-Victor Guillemin, vice-président; Quirique Bernasconi, trésorier; Antoine Chambaz, secrétaire; Frédéric Navazza, vice-secrétaire, tous domiciliés au Grand-Lancy.

Compte de profits et pertes
de la **Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg**
et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis, Cousset et Tavel

et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis, Cousset et Tavel

Doit.	Charges.
1890	
1891	
1892	
1893	
1894	
1895	
1896	
1897	
1898	
1899	
1900	
1901	
1902	
1903	
1904	
1905	
1906	
1907	
1908	
1909	
1910	
1911	
1912	
1913	
1914	
1915	
1916	
1917	
1918	
1919	
1920	
1921	
1922	
1923	
1924	
1925	
1926	
1927	
1928	
1929	
1930	
1931	
1932	
1933	
1934	
1935	
1936	
1937	
1938	
1939	
1940	
1941	
1942	
1943	
1944	
1945	
1946	
1947	
1948	
1949	
1950	
1951	
1952	
1953	
1954	
1955	
1956	
1957	
1958	
1959	
1960	
1961	
1962	
1963	
1964	
1965	
1966	
1967	
1968	
1969	
1970	
1971	
1972	
1973	
1974	
1975	
1976	
1977	
1978	
1979	
1980	
1981	
1982	
1983	
1984	
1985	
1986	
1987	
1988	
1989	
1990	
1991	
1992	
1993	
1994	
1995	
1996	
1997	
1998	
1999	
2000	
2001	
2002	
2003	
2004	
2005	
2006	
2007	
2008	
2009	
2010	
2011	
2012	
2013	
2014	
2015	
2016	
2017	
2018	
2019	
2020	
2021	
2022	
2023	
2024	
2025	
2026	
2027	
2028	
2029	
2030	
2031	
2032	
2033	
2034	
2035	
2036	
2037	
2038	
2039	
2040	
2041	
2042	
2043	
2044	
2045	
2046	
2047	
2048	
2049	
2050	
2051	
2052	
2053	
2054	
2055	
2056	
2057	
2058	
2059	
2060	
2061	
2062	
2063	
2064	
2065	
2066	
2067	
2068	
2069	
2070	
2071	
2072	
2073	
2074	

pour l'exercice 1908.

(Sauf ratification réglementaire.)

Avoir.
Produits.

[illegible]

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, pour l'exercice 1908.

Répartition des bénéfices suivant art. 44 *) et 45 de la loi du 29 décembre 1892.

Le bénéfice net suivant le compte de profits et pertes s'élevant à	fr. 1,303,958. 45
a été réparti comme suit :	
1° Intérêts des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3 1/2 % de 1899 pour l'année 1909	fr. 682,682. 50
2° Amortissement des dits emprunts pour l'année 1909	„ 136,250. —
3° Rente annuelle en faveur de l'Université	„ 80,000. —
4° Au compte d'amortissement de la dette de l'Etat 60 %	„ 243,015. 57
5° Au fonds de réserve 30 %	„ 121,507. 78
6° Tantièmes à la direction et aux employés 10 %	„ 40,502. 60
	fr. 1,303,958. 45

*) Art. 44: Les comptes et le bilan sont arrêtés au 31 décembre.

Art. 45: Il est prélevé sur le bénéfice net:

- 2° La rente annuelle en faveur de l'Université.

Le bénéfice restant après ces prélèvements est réparti comme suit :

- 1° 60 % au compte d'amortissement de la dette de l'Etat.

B. 30.

Bilan annuel de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis, Cousset et Tavel au 31 décembre 1908.

(Sauf ratification réglementaire.)

Actif.				Passif.			
I. Caisse.				I. Emission de billets.			
900,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.		Propres billets en caisse	2,305,600	—	
74,609	52	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.		Billets en circulation	13,750	—	2,319,350
974,609	52	Encaisse légale.		II. Engagements à courte échéance.			
13,750	—	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1).		(Payables au plus tard dans les 8 jours.)			
654,350	—	Billets des autres banques d'émission suisses.		Banques d'émission suisses, comptes créanciers	198,801	77	
35,391	39	Autres valeurs en caisse.		Correspondants créanciers	1,001,915	03	
1,678,100	91			Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	1,650,829	38	
		II. Créances à courte échéance.		Comptes courants débiteurs, momentanément créditeurs	131,064	20	
		(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)		Caisse d'épargne	1,786,467	88	
281,800	30	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.		Intérêts échus et non encaissés	31,458	55	
1,426,299	13	Correspondants débiteurs.		Répartitions légales (Tantièmes)	40,502	60	
385,430	16	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.		Divers, comptes d'attente	224,816	46	5,065,855
166,449	54	Divers, comptes d'attente.					87
2,259,979	13			IV. Autres engagements à terme.			
		III. Créances sur effets de change.		(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)			
		Effets escomptés sur la Suisse:		Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	15,967,661	48	
		1,962,216. 80 échus dans les 30 jours.		Réserve pour amortissements et intérêts des emprunts			
		757,858. 83 " entre 31—60 "		de l'Etat de 1892 et 1899	818,932	50	
		705,088. 70 " " 61—90 "		Compte d'amortissement des emprunts de l'Etat de			
10,257,635	78	6,832,471. 45 " après 90 "		1892 et 1899 (voir annexe n° 4)	797,500	—	
		Avances sur nantissement:		Compte d'amortissement de la dette de l'Etat (voir			
		222,241. 25 échus dans les 30 jours.		annexe n° 5)	1,297,684	17	
		149,705. — " entre 31—60 "		Compte de dépôt, ville de Fribourg 4 1/2 %	1,793,963	36	
		204,085. — " " 61—90 "		Compte de dépôt, communes et navigation 3 1/2 %	1,307,082	—	
727,715	25	151,684. — " après 90 "		Bons de dépôts à terme dont le remboursement peut			
11,247,170	98	261,819	95	être exigé dans le courant de l'année prochaine après			
		Effets à l'encaissement.		dénonciation préalable	1,855,511	47	
		IV. Autres créances à terme.		Bons de dépôts à terme dont le remboursement ne			
		(Disponibles après 8 jours.)		peut être exigé en 1909	7,077,236	76	
36,829,489	99	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.		Emprunt fixe: Obligations 2 % à primes de 1895 (voir			
1,008,166	55	Comptes courants créanciers, momentanément débiteurs.		annexe n° 9)	3,334,400	—	
1,766,312	85	Créances sans engagement par lettre de change, garanties.		Dépôts sur escomptes	20,806	55	
20,046,514	16	Créances hypothécaires de toutes sortes.		Fonds de garantie des obligations de fr. 20.— de Fribourg			
		V. Placements à terme indéfini.		(Emission de la Banque d'Epargne Eggs & Cie)	893,656	15	
		Actions		Fonds de garantie de l'emprunt à lots de 1902 de			
3,777,820	—	Obligations		l'Hospice cantonal	4,023,996	—	
9,043,062	25	suivant inventaire (voir annexe n° 2).		Fonds d'amortissement de l'empr. à lots de l'Etat 1860	3,029,591	65	
12,820,882	25	Effets publics.		Emprunt de l'Etat 3 % de 1903 et 3 1/2 % de 1907	17,500,000	—	59,718,022
460,249	78	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.					09
243,329	30	Liquidations et soldes.		V. Comptes d'ordre.			
13,524,461	33			Réescomptes sur articles de l'actif (voir détail dans le compte			
		VII. Placements fixes.		Prorata d'intérêts sur articles du passif de profits et pertes	118,106	75	
		Commandites et participations.		Prorata d'intérêts sur l'emprunt de l'Etat 3 % de 1892	184,573	55	
173,585	—	Immeuble à l'usage de la banque.		Prorata d'intérêts sur l'emprunt 2 % à primes de 1895	98,300	40	
1,161,243	92	Mobilier à l'usage de la banque.			83,360	—	484,340
72,277	50			VI. Fonds propres.			70
		VIII. Comptes d'ordre.		Capital versé	21,000,000	—	
894,341	50	Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés sur articles		Fonds de réserve (y compris la répartition de 1908)	1,584,211	62	
1,426,777	96	de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).		Réserve spéciale (voir annexe n° 6)	1,022,300	—	23,606,511
532,436	46	Frais d'emprunts à amortir (voir annexe n° 8).					62
91,194,080	28						
							91,194,080
							28

Annexes au bilan annuel de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, au 31 décembre 1908.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1908.

	Emission	En caisse	En circulation
644 billets de fr. 500	= fr. 322,000	500	321,500
14,281 " " 100	= " 1,428,100	12,000	1,416,100
11,385 " " 50	= " 569,250	1,250	568,000
26,310 billets	= fr. 2,319,350	13,750	2,305,600

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Décision du conseil d'administration en date du 1^{er} juin 1903:

„En règle générale, il sera réservé pour le remboursement de tous les dépôts en compte courant un délai d'avertissement proportionnel à la somme à rembourser et qui pourra être compté à raison d'un jour par fr. 1000.“

Les comptes courants créanciers se répartissent comme suit:

1549 avec un avoir au-dessous de fr. 8000	fr. 778,829.38
109 avec un avoir au-dessus de fr. 8000, à fr. 8000 par compte	fr. 872,000.—
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 1,650,829.38
109 comptes dont l'avoir dépasse les fr. 8000, remboursables après 8 jours	fr. 15,967,661.48
	fr. 17,618,490.86

Annexe n° 4. Compte d'amortissement des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3 1/2 % de 1895.

Solde au 31 décembre 1907	fr. 930,750.—
A déduire:	
Annuité d'amortissement de 1908 de l'emprunt 3 % de 1892	fr. 99,000.—
Annuité d'amortissement de 1908 de l'emprunt 3 1/2 % de 1895	fr. 34,250.—
	fr. 133,250.—
	fr. 797,500.—

Annexe n° 5. Compte d'amortissement de la dette de l'Etat.

Ce compte s'élevait au 31 décembre 1907 à	fr. 1,054,668.60
Il a augmenté en 1908:	
De la répartition du bénéfice net de 1908	fr. 243,015.57
	fr. 1,297,684.17

Annexe n° 6. Réserve spéciale.

Elle s'élevait au 1 ^{er} janvier 1908 à	fr. 1,089,050.—
Elle a augmenté en 1908:	
Par les annuités d'amortissement de 1908 des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3 1/2 % de 1895	fr. 133,250.—
Par contre elle a diminué en 1908:	
Par amortissement du solde du compte du Village Suisse	fr. 200,000.—
	fr. 1,022,300.—

Annexe n° 7. Ressources de la Banque.

Suivant art. 5 de la loi du 29 décembre 1892, les ressources de la Banque sont:

a. La dotation qui lui est attribuée par la présente loi. b. Le compte d'amortissement affecté à l'extinction de la dette publique. c. Le fonds de réserve. d. Les centimes additionnels perçus en vertu de la loi spéciale. e. Les intérêts des obligations de la dette publique, amorties en conformité de la présente loi. f. Les bénéfices réalisés par la présente loi.

Annexe n° 8. Frais d'emprunt à amortir.

Solde au 31 décembre 1907	fr. 562,436.46
Diminution en 1908:	
Par 13 ^{me} amortissement des frais de l'emprunt 2 % de 1895	fr. 30,000.—
	fr. 532,436.46

Annexe n° 9. Emprunt par obligations 2 % à primes de 1895.

Solde au 31 décembre 1907	fr. 3,336,350.—
Diminution en 1908:	
Par obligations sorties aux tirages d'amortissement	fr. 1,950.—
	fr. 3,334,400.—

Annexe n° 2 (Inventaire des titres) voir page 640.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Taux	Désignation des titres	Valeur nominale	Cours	Sommes	Nombre	Taux	Désignation des titres	Valeur nominale	Cours	Sommes	
I. Obligations.						Report						
53	4	Reute suisse des Chemins de fer 1900	39,750	102.50	40,743 75	68	—	Ponts Suspendus de Fribourg	13,223	153.—	10,404 —	
548	3.50	Chemins de fer fédéraux 1899-1902	548,000	95.30	522,244 —	417	2	Banque de l'Etat de Fribourg avec lots	41,700	61.—	25,437 —	
68	3	Différé des chemins de fer fédéraux	34,000	86.—	29,240 —	22	—	Lots Canton de Fribourg, emprunt de 1860	330	35.—	770 —	
28	3	Canton de Fribourg 1892	14,000	84.—	11,760 —	139	—	" 1902	—	—	—	
4190	3	" 1903	2,095,000	62.—	1,317,900 —	81	—	(Hospice cantonal)	2,085	14.50	2,015 50	
20	3.50	" 1899	10,000	96.—	9,600 —	—	—	Lots des communes fribourgeoises et navigation.	4,050	49.50	4,009 50	
28	3.50	Différé canton de Fribourg 1907	14,000	97.—	13,580 —	93	—	Lots Ville de Fribourg 1878	930	14.—	1,302 —	
33	3.50	Canton de Bâle-Campagne 1905	33,000	93.50	30,855 —	1687	—	" de Fribourg 1898 (Eggis)	333,420	10.—	166,710 —	
85	4	Empire allemand 1907 (45,000 marks)	56,250	102.—	57,375 —	Total des Obligations						
63	3.50	Ville de Fribourg (garanties par l'Etat)	63,000	92.—	57,960 —							
4	4	Ville de Bulle	4,000	91.—	3,640 —							
40	3.50	Commune de Vevey 1904	20,000	90.—	18,000 —							
5	3.75	Commune de Chaux-de-Fonds 1905	5,000	94.—	4,700 —							
24	4	Commune de Châtelard-Montreux 1908	12,000	97.—	11,640 —							
76	3.50	Chemin de fer Jura-Simplon 1894 (Confédération)	38,000	94.—	35,720 —	409	—	Banque nationale suisse (fr. 250 non versés)	204,500	500.—	102,250 —	
81	3.50	Chemin de fer du Central suisse (Confédération)	81,000	93.50	75,735 —	1827	—	Caisse hypothécaire fribourgeoise (anciennes)	913,500	600.—	1,096,200 —	
8	4	Chemin de fer de Bulle à Romont	4,000	98.—	3,920 —	228	—	(nouvelles)	114,000	575.—	131,100 —	
30	4	Chemin de fer de Seethalbahn 1904, 1 ^{er} hypothèque	30,000	98.—	29,400 —	555	—	Banque cantonale fribourgeoise	277,500	630.—	349,650 —	
2900	4.50	Chemin de fer Fribourg-Morat-Anet	1,450,000	98.—	1,421,000 —	60	—	Crédit agricole et industriel de la Broye	30,000	630.—	37,800 —	
27	3.50	Wengernalpbahn	27,000	91.—	24,570 —	30	—	" Gruyérien	15,000	630.—	18,900 —	
20	5	Chemin de fer Monistrol-Montserrat	10,000	100.—	10,000 —	41	—	Banque populaire de la Gruyère	8,200	300.—	12,300 —	
41	4.50	Colorado et Southern Railway Cy, Re-funding	178,000	97.—	172,660 —	1	—	Banque d'Epargne et de Prêts de la Broye	200	200.—	200 —	
25	4.50	Société des Tramways de Fribourg	12,500	99.50	12,437 50	302	—	Banque hypothécaire suisse	151,000	530.—	160,060 —	
15	4.50	Société du Funiculaire de Neuveville-St-Pierre	7,500	99.50	7,462 50	54	—	Chemin de fer Viège-Zermatt	27,000	690.—	37,260 —	
11	3.50	Société de navigation Neuchâtel et Morat	5,500	97.—	5,335 —	10	—	Société du Funiculaire Neuveville-St-Pierre	2,000	170.—	1,700 —	
130	divers	Caisse hypothécaire fribourgeoise; Cédulés divers	154,876	100.—	154,876 —	430	—	Chemin de fer électriques de la Gruyère	150,000	100.—	30,000 —	
1623	3.75	Caisse hypothécaire fribourgeoise, Série R	1,623,000	95.—	1,541,850 —	85	—	Chemin de fer de Bulle à Romont	2,500	490.—	2,450 —	
39	3.75	Banque hypothécaire suisse, Série G	39,000	93.—	36,270 —	3200	—	Société des Tramways de Fribourg	86,000	80.—	34,400 —	
585	3.75	" " " " " H	585,000	93.—	544,050 —	81	—	Fabrique d'Engrais chimiques de Fribourg	42,500	650.—	55,250 —	
58	3.75	" " " " " J	58,000	91.—	52,780 —	195	—	Société des Usines hydro-électriques de Montbovon	1,600,000	500.—	1,600,000 —	
4	4	" foncière du Jura, Série L	4,000	96.—	3,840 —	40	—	Fabrique de Machines de Fribourg (privilegiées).	40,500	500.—	40,500 —	
119	3.50	" " " " " O	161,500	88.—	142,120 —	394	—	Fabrique de Machines de Fribourg (ordinaires)	39,000	180.—	35,100 —	
298	4.50	" " " " " C	149,000	100.—	149,000 —	40	—	Fabrique de Chocolats de Villars	19,700	50.—	19,700 —	
100	4.50	Banque pour valeurs industrielles et de transports	100,000	100.—	100,000 —	40	—	Société des Condensateurs électriques	20,000	500.—	20,000 —	
200	4.50	Banque suisse des chemins de fer	200,000	100.—	200,000 —	48	—	Fabrique de Fourneaux Potagers Zahringia	20,000	500.—	20,000 —	
162	3.50	Banque belge des chemins de fer	81,000	91.—	73,710 —	10	—	Société électrometallurgique Procédés P. Girod	24,000	675.—	32,400 —	
45	4	Banque impériale foncière de la noblesse russe (roubles)	103,600	74.—	51,058 —	5	—	Parts de fondateurs Chemins de fer Chamonix-Montenvers.	—	—	500 —	
114	4	Banque centrale des Caisses d'Epargne hongroises.	145,950	95.—	138,662 50	—	—	Parts de fondateurs Fabrique de Chocolats de Villars	—	—	100 —	
9	4	Crédit foncier central prussien	56,250	100.—	56,250 —	Total des Actions						
69	4	Société franco-suisse pour l'industrie électrique	34,500	96.—	33,120 —	Total des Obligations						
123	4.50	Brasserie du Cardinal de Fribourg	61,500	99.50	61,192 50							
872	4.50	Société des Usines hydro-électriques de Montbovon	436,000	99.50	433,820 —							
1487	4.50	Société anonyme électrometallurgique, Procédés P. Girod	743,500	98.50	732,347 50							
A reporter					8,832,414	25	Total des Effets publics					
						Réserve pour différence éventuelle des cours						
						Sommaire des Effets publics						
						12,880,882 25						
						60,000 —						
						12,820,882 25						